



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

DEPUIS
1821



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024





SOMMAIRE



- 2 Edito
- 4 Organigramme
- 5 Gouvernance d'entreprise
- 7 Histoire
- 8 Nos activités
- 10 - 11 Chiffres clés
- 12 Rapport de gestion
- 14 Perspective 2024
- 15 - 35 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2024 restera comme une période de défis que nous avons collectivement surmontés avec détermination dans un contexte chargé d'incertitude.

Cette année, riche en challenges et en transformations, a mis en lumière notre capacité à agir ensemble, animés par un fort esprit d'équipe.

Notre engagement et la solidité de nos fondamentaux nous ont permis de faire preuve d'une résilience remarquable.

Nos indicateurs financiers témoignent de cette robustesse et de cette stabilité. Ils sont également porteurs de sens, car ils confirment l'attractivité de notre modèle économique d'établissement public à caractère social. Je tiens à remercier sincèrement tous nos clients pour leur fidélité.

J'adresse également ma profonde gratitude à l'ensemble des collaborateurs pour leur contribution essentielle, ainsi qu'à nos partenaires, qui œuvrent quotidiennement dans l'intérêt de nos clients et de nos prospects.

Grâce à l'impulsion de notre Conseil d'orientation et de surveillance et de ses administrateurs, la Caisse du Crédit Municipal de Toulon réaffirme avec force sa vocation à être un acteur utile pour la société.

Directeur Général
Michael LIL



ORGANIGRAMME

DIRECTION GÉNÉRAL

Directeur Général
Michael LILI

Directeur Général Adjoint
Jennifer CONSTANS

Assistante de Direction
Hélène ROLLAND

Ressources humaines

Mandatement

AMOA / Service informatique

Service Général

COMITÉ DE DIRECTION

Responsable service
Contrôle permanent

Zélia CHESNEAU

Responsable service
Commercial et Communication

Eric TOCHE

Responsable service
Juridique et Contentieux

Stéphane SOTO

Responsable service
Conformité déontologie

Marina STROHL

Agent Comptable

Danielle VILLARDO

AGENCES

Ajaccio
Bastia
Carsat
Grand Var
Mayol
Ollioules
Partenaires
Prêt sur gage
Puget sur argens

Service
comptabilité
et
réseau

— GOUVERNANCE D'ENTREPRISE —

LE CONSEIL D'ORIENTATION & DE SURVEILLANCE

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon est présidé par le Maire de Toulon et est composé de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire en raison de leurs compétences dans les domaines bancaire et financier (Décret n°92-1294 du 11 décembre 1992).

PRÉSIDENT

Josée MASSI, Maire de Toulon

MEMBRES ÉLUS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Christophe MORENO, Vice président

Katia BIZAT, Conseillère municipal déléguée

Guy LEBERRE, Conseiller municipal délégué

Albert TANGUY, Conseiller municipal délégué

Béatrice VEYRAT-MASSON, Conseillère municipal déléguée

MEMBRES NOMMÉS PAR LE MAIRE DE TOULON

Joel VILLECROZE, ancien Cadre Société générale

M. Robert MARIANI, ancien Cadre Société générale

M. Herve PICQ, ancien Cadre Caisse d'épargne

M. Bernard AMMOUIAL, ancien Directeur régional BPMED

Charles THORIS, ancien Directeur risque SG Banque de détail

COMITÉ DE DIRECTION

Michael LILI, Directeur général

Jennifer CONSTANS, Directeur général adjoint

Danielle VILLARDO, Agent comptable

Eric TOCHE, Responsable commercial et communication

Stéphane SOTO, Responsable juridique et contentieux

Zélia CHESNEAU, Responsable contrôle permanent et gestion des risques

Marina STROHL, Responsable conformité et DPO

La ville de Toulon est considérée comme l'actionnaire unique de l'Établissement. La Caisse est administrée par un Directeur nommé par le Maire de la Ville.

ROLE

Etablissement Public Administratif de Crédit et d'Aide Sociale. Lutter contre l'usure par le prêt sur gage corporel dont il a le monopole. Consentir des prêts sociaux. Etablissement exerçant une activité bancaire en situation concurrentielle.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Conférence Permanente des Caisses de Crédit Municipal.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERTEA Monsieur Patrick Estienne
60 Bd Jean LABRO - 13016 Marseille

MEDIATEUR

Société Médiation Professionnelle Médiateur de la consommation - 24, rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux <https://mediateur-consommation-smp.fr>



MONT DE PIÉTÉ

LE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

L'idée du Mont-de-piété est née en 1462, quand un moine récollet italien, Barnabé de Terni, cherche un moyen de combattre l'usure et les taux d'intérêt abusifs pratiqués à l'époque. Il convainc les riches de la cité de Pérouse de constituer un fonds permettant de créer un établissement de bienfaisance : le Monte di Pietà. Ils proposeront à la population d'emprunter à des taux modérés en contrepartie du dépôt d'objets de toute nature.

Les Monts-de-Piété choisiront pour emblème le griffon, animal mythologique, doté d'un corps de lion, d'ailes et d'un bec d'aigle qui gardait les mines d'or d'Apollon dans le désert de Scythie.

L'établissement toulonnais est créé en 1821 par une ordonnance royale de Louis XVIII. En 1918, un décret transforme les Monts-de-Piété en caisse de Crédit Municipal.

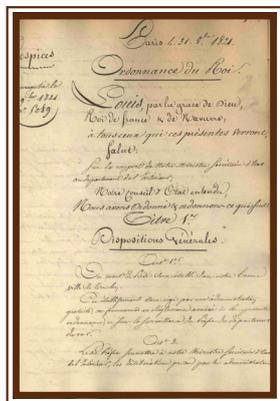
Le changement de dénomination est lié à l'extension de l'activité aux comptes de dépôts à vue parallèlement aux prêts sur gage.

La loi du 11 juin 1954 autorise les caisses à consentir des prêts aux fonctionnaires et assimilés en pratiquant le remboursement par précompte sur salaire.

Le décret du 20 mai 1955 leur reconnaît le statut d'établissement public et d'aide sociale. La loi bancaire du 24 janvier 1984 intègre les caisses au système bancaire français. Elles peuvent désormais réaliser toutes les activités bancaires pour les particuliers.

La loi du 15 juillet 1992 confirme aux caisses la qualité d'Établissement Public Administratif communal de crédit et d'aide sociale, ainsi que le monopole du prêt sur gage. Chaque caisse est indépendante et exerce les activités de son choix.

Le décret du 19 Décembre 2008 confirme le monopole de droit public des caisses de Crédit Municipal en matière de prêts sur gage.



LE DICO

LE CLOU

Il fait référence aux clous sur lesquels étaient accrochés les objets déposés en gage.

« MA TANTE »

Le Prince de Joinville (1818 - 1900), 3ème fils de Louis Philippe, était un joueur invétéré qui avait mis en gage sa montre pour payer ses dettes. N'osant pas l'avouer à sa mère, la Reine Marie-Amélie, qui s'étonnait de ne plus voir ledit bijou, il prétextait l'avoir oublié chez sa tante.

EN LEUR TEMPS

Victor Hugo, Paul Verlaine et Émile Zola eurent, en leur temps, souvent recours au prêt-sur-gage au Mont-de-Piété.

EN NOTRE TEMPS

Référence aux prêts sur gage dans le film culte « Les visiteurs 2 ».

INSOLITES

LE + LONG

- Le 30 janvier 2003, soit 54 ans 4 mois et 16 jours après avoir été déposé, un lot de bijoux (2 colliers et une médaille) a été récupéré par la famille de l'engagiste.

LE + SOLIDAIRE

- On raconte qu'une dame, chaque matin, apportait son matelas en gage. L'argent lui servait à acheter des pommes de terre en gros, qu'elle revendait au détail dans la journée. Le bénéfice de cette vente lui permettait, chaque soir, de récupérer son matelas pour la nuit.

LE + PRAGMATIQUE

- L'hiver, le Crédit Municipal était envahi de bicyclettes mises en gage jusqu'au printemps. Leurs propriétaires économisaient ainsi les frais coûteux d'un garage.

- A l'origine du prêt sur gage, les objets déposés en gage nous sembleraient aujourd'hui bien insolites : set de torchons, draps, rideaux, ceintures, morceaux d'étoffes, pantalons, chemises, robes, caleçons, etc...

LE SERVICE BANCAIRE

Souhaitant être ouvert à tous, le CMT propose une large gamme de service et de produits financiers adaptés à tous les besoins, associés à une tarification résolument économique :

- ouverture et gestion de compte bancaire avec consultation et gestion par Internet
- moyens de paiement : chéquier, carte bancaire Visa
- livrets d'épargne : Livret A, LDD, LEP, Livret B, Livret jeune
- placements : bons de caisse, compte à terme libres ou à revenus trimestriels sur 2 et 4 ans.
- partenariat historique avec CARPA du Var reconduit pour 4 ans.

Les financements aux particuliers.

LA GAMME DE FINANCEMENT

LE PRÊT PERSONNEL

Le Crédit Municipal de Toulon propose une gamme de financements adaptés à tous les projets que ce soit aux fonctionnaires et assimilés, aux salariés et aux retraités.

A partir de 1 000 € pour lutter contre le recours aux crédits renouvelables sur des durées de 6 à 96 mois in fine ou 120 mois amortissable, sans justificatif d'achat, sans ouverture de compte obligatoire et avec des taux toujours parmi les plus compétitifs.

GRIFFON PATRIMOINE ET PRÊT RELAIS

Prêt adossé à un bien immobilier ou à un placement pouvant être amortissable ou remboursé en In fine avec paiement des intérêts mensuellement.

LES FINANCEMENTS AUX ASSOCIATIONS

Dans le but de satisfaire les nombreuses associations clientes du Crédit Municipal, celles-ci disposent de prêts d'investissement et de prêts relais.

LES PARTENARIATS

Toujours soucieux d'apporter le meilleur conseil possible à ses clients, le Crédit Municipal de Toulon a développé des partenariats avec des professionnels reconnus dans les domaines : Prêts immobilier, La restructuration de crédit, l'assurance vie.

LE PRÊT SUR GAGE

Monopole officiel des Caisses de Crédit Municipal, le prêt sur gage demeure l'activité « historique » depuis 1821 à Toulon.

Bijoux, montres, tableaux, œuvres d'art... tout objet de valeur qui figurent sur le marché des enchères publiques peuvent être gagés.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Présentez vous dans l'une de nos agences prêt sur gage avec un ou plusieurs objets de valeur vous appartenant muni d'**une pièce d'identité en cours de validité** (carte nationale d'identité ou passeport) et d'**un justificatif de domicile de moins de 3 mois**.

Vos objets sont estimés sur place par notre appréciateur et le montant est déterminé notamment par leur valeur sur le marché des ventes aux enchères publiques. Nous vous proposons ensuite un prêt pouvant aller jusqu'à 75 % de la valeur estimée.

GÉREZ VOTRE PRÊT

Prolongation - A la fin des 6 mois vous pouvez prolonger votre contrat aux mêmes conditions (intérêts et durée) dans la limite de 24 mois, trois prolongations maximum.

Renouvellement - Au-delà des 24 mois, vous pouvez renouveler votre prêt. Nous réévaluons votre objet et établissons un nouveau contrat.

Dégagement - Contre le remboursement du capital prêté et de ses frais, le client peut retirer son bien à tout moment.

LA VENTE

Vous souhaitez vous séparer de l'objet, vous pouvez demander sa vente au bout de 3 mois sans attendre la fin du prêt.

Si votre prêt **n'est pas remboursé, ni renouvelé**, votre objet est vendu aux enchères. Le montant de la vente de l'objet servira à rembourser le prêt, les intérêts et frais éventuels prévus dans les conditions tarifaires :

- Si l'objet est vendu plus cher que le montant de votre prêt, **la différence est tenue à votre disposition pendant deux ans à compter de la vente. Il s'agit d'un Boni.**
- **S'il est vendu moins cher, la différence ne vous sera évidemment pas réclamée.**

COMMISSAIRE PRISEUR

TOULON - Me Marie TREVoux

PUGET sur ARGENS / CORSE - Me Dominique GROSSETI



NOS ACTIVITÉS

Au cours de l'année 2024, notre équipe communication a déployé plusieurs initiatives pour promouvoir nos services :

1. Nouveaux Visuels «Pret sur gage»
2. Newsletter Clients.
3. Gazette interne.
4. Article dans Var Matin.
5. Communication national avec la conférence permanente.
6. Partenariat local.

The screenshot shows the CMT website interface. At the top, it says 'CMT Crédit Municipal de Toulon' and 'Février 2024'. Navigation links include 'SITE CMT', 'CCM Direct', 'AGENCES', and 'CONTACT'. A main banner features 'NOUVELLES DU CMT' with an image of a laptop. Below, there are promotional sections: 'Profiter de notre OFFRE compte à terme à taux boosté', 'Grâce à notre offre de parrainage', and 'ABONNEZ-VOUS A NOTRE NEWSLETTER' with an 'ABONNEMENT' button. Social media icons for Facebook, LinkedIn, and Instagram are at the bottom.

A collage of various promotional materials. It includes several 'VENTE AUX ENCHÈRES DE MA TANTE' posters for dates like 'JEUDI 22 FÉVRIER 2024' and 'JEUDI 31 MARS 2024'. There are also posters for 'JOURNÉE D'EXPERTISE GRATUITE' on 'MERCREDI 7 FÉVRIER 2024' and 'MERCREDI 3 AVRIL 2024'. Other elements include a 'La Gazette du CMT' magazine cover for 'Septembre 2024' with the theme 'CHASSE AU TRÉSOR VIRTUELLE', and a 'RENTRÉE 2024' poster featuring a smiling woman. Images of people, including an elderly woman and a woman in a leopard print top, are also visible.

Le Crédit municipal de Toulon, BANQUE ATYPIQUE

Son nouveau directeur, Michaël Lili, la qualifie de « PME financière à taille humaine ».

Si le volume de prêts sur gage des crédits municipaux est un bon indicateur du niveau de difficulté financière d'une population, leur activité bancaire renseigne aussi sur l'accès à l'emprunt. Ces derniers temps, le Crédit municipal de Toulon qui ne pratique pas seulement le prêt sur gage mais qui est aussi une vraie banque où tout un chacun peut ouvrir un compte, avec carte de paiement et chéquier, est plutôt attractif. « On a énormément de demandes de rachat de prêts relais en ce moment », confie Michaël Lili, directeur de la structure depuis début janvier après 27 ans de carrière dans la banque « classique ». Face à un marché de l'immobilier à l'arrêt, de nombreux propriétaires voient la vente de leur bien retardée alors qu'ils ont eux-mêmes fait une nouvelle acquisition, et la durée de leur prêt relais

s'allonger, avec les frais qui l'accompagnent. Le Crédit municipal a souvent une solution. « Ici, c'est une PME financière à taille humaine », rappelle le Hyérois d'origine, passé par toutes les étapes du management dans un

Quatre agences dans l'aire toulonnaise mais aussi un bureau à Nice

grand groupe bancaire. Aujourd'hui, il est à la tête d'une équipe de 77 collaborateurs qui distribue des produits bancaires atypiques. Comme le prêt immobilier *in fine* non amortissable mais qui s'adosse à la valeur d'un bien. « Nous prêtons 60 % de sa valeur avec un maximum de 400 000 € », précise Eric Toche, directeur commercial et de la communication.

Le produit a cartonné l'année dernière face au durcissement des conditions pratiquées par les banques. La même formule existe d'ailleurs pour les prêts conso.

Mission de service public

Mais le Crédit municipal de Toulon, qui produit 40 M€ de crédits par an, est aussi compétitif concernant l'épargne, avec son compte à terme.

« La particularité de notre banque, c'est aussi un vrai relationnel humain. Les conseillers sont physiquement présents au comptoir et ne sont pas rémunérés à la vente », poursuit le duo. Car cet établissement public administratif d'aide sociale et de crédit dépendant de la fonction publique territoriale a bien sûr dans ses gènes une mission de service public : adresser les personnes exclues du système bancaire, avec notamment le prêt sur gage. Le principe est simple : la personne dépose

un objet, s'il est en or ou lui prêtera 50 % de sa valeur, sinon 30 %, moyennant des intérêts mensuels plutôt bas. Au bout de six mois ou un an, soit la personne rembourse soit il est vendu aux enchères et son ex-proprétaire peut récupérer un « boni » s'il se vend mieux que prévu. « Seulement 6 % des objets mis en gage partent aux enchères. Nous faisons 600 gages par an et la moyenne des prêts est de 500 € », précisent les responsables. En hausse de 5 % l'an dernier,

cette activité est stable. Le Crédit municipal de Toulon, dont la Ville de Toulon fait partie du Conseil d'administration, fédère 7 000 clients et rayonne au-delà de la métropole où elle a quatre implantations, avec un bureau à Nice et deux agences en Corse. « Notre objectif, c'est de poursuivre notre mission d'établissement public mais aussi d'injecter peu à peu du digital, comme la signature électronique », assure Michaël Lili.

REPÈRES

- **Le 31 octobre 1821**, le premier bureau du Mont-de-Piété de Toulon est créé par ordonnance du roi Louis XVIII. Les portes pu ouvrir le 1^{er} août 1822.
- **Le symbole** qui représente les crédits municipaux est un griffon : c'est l'emblème choisi par le tout premier mont-de-piété ouvert à Pérouse, en Italie.



Michaël Lili a pris les rênes du Crédit municipal de Toulon depuis début janvier. (Photo M.-C. B.)

M.-C.B.



Diffusion au niveau national

- Campagne réseaux sociaux



Le prêt sur gage C'est aussi simple que ça !





— CHIFFRES CLÉS —

204 ANS D'EXISTENCE

DONNEES RSU

EFFECTIFS
76 AGENTS

41 FEMMES
35 HOMMES

MOYENNE D'ÂGE
51 ANS

BANQUE

NB COMPTE BANCAIRE 6958

ENCOURS
COMPTE
BANCAIRE 106 356 k€

ENCOURS
COLLECTE 166 096 k€

CRÉDITS

NB DE CRÉDITS
EN COURS 1527

EN COURS 88 571 k€

PRODUCTION
CRÉDITS 2024 36 494 k€

PRÊT SUR GAGE 2024

10 VENTES
11 JOURNÉES D'EXPERTISES

CONTRATS
EN COURS

11 908

ENGAGEMENTS

4292

ENGAGEMENTS

3994

PROLONGATION

8104

RÉSEAUX SOCIAUX

@credit_municipal_de_toulon
@pret_sur_gage_de_toulon

FACEBOOK

CMT - 439 abonnés
PRET SUR GAGE - 768 abonnés

INSTAGRAM

CMT - 239 abonnés
PRET SUR GAGE - 247 abonnés

LINKEDIN

562 abonnés

NOTE GOOGLE

4,2 / 5

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU DIRECTEUR

L'année 2024 a été une année de challenges, dans un contexte mouvant.

Nos fondamentaux ont montré qu'ils ont été plus résilients que jamais.

Je tiens à partager un aperçu des principaux changements organisationnels et humains, ainsi que des projets importants qui ont rythmés notre exercice 2024 parfaitement alignés au Plan Orientation Stratégique 2024/2027.

****Gouvernance****

L'année a été marquée par mon arrivée en tant que Directeur Général, ma nomination ayant eu lieu en novembre 2023 pour une prise de fonction effective en janvier 2024. Afin d'assurer une continuité dans le pilotage de nos activités, et en raison de l'absence prolongée de la Directrice Générale Adjointe, un dirigeant effectif par intérim a été désigné à compter du 1er septembre 2024. Son rôle est de me secondier sur les affaires courantes lors de mes absences de plus de 48 heures.

****Ressources Humaines****

Nous avons procédé à plusieurs nominations stratégiques en 2024 pour pallier des départs et renforcer nos équipes. Nous avons ainsi accueilli un nouvel Agent comptable, un Responsable du Contrôle Permanent et Gestion des Risques, deux Responsables d'agences pour nos sites en Corse et une Assistante de Direction.

Par ailleurs, notre Comité de Direction a évolué avec l'intégration de la Responsable Conformité (qui assume également les fonctions de DPO et de Déontologue). Ce rattachement direct à la Direction Générale souligne l'importance de ces fonctions au sein de notre organisation.

Soucieux d'assurer une continuité de service optimale sur le territoire toulonnais, nous avons également créé deux postes d'agents volants. Ces ressources précieuses viendront renforcer temporairement les équipes de nos agences en cas d'absence.

****Amélioration de l'organisation****

Dans un souci d'efficacité et de coordination, nous avons instauré une réunion hebdomadaire réunissant les membres du Comité de Direction. Ces rencontres se tiennent chaque lundi matin et font l'objet d'un compte-rendu diffusé sur notre intranet.

Pour renforcer la communication et le lien au sein de nos équipes, nous avons également lancé une gazette interne trimestrielle.

****Modernisation RH et culture d'entreprise****

L'année 2024 a vu la mise en place d'une nouvelle fiche d'évaluation professionnelle. Cet outil a été déployé lors de la dernière campagne d'entretiens annuels et vise à harmoniser nos pratiques, à accompagner le développement de nos collaborateurs et à favoriser une progression continue.

Dans une démarche d'optimisation de nos ressources et de maîtrise des dépenses, nous avons initié un atelier de réduction des coûts. Cette initiative a permis d'impliquer activement les collaborateurs dans une réflexion collective.

****Communication et relation clients****

Nous avons participé à la campagne nationale de communication Prêt sur gage, une initiative portée par l'Association des Caisses de Crédit Municipal, que nous avons relayée localement via notre site internet, la presse et la radio.

Afin de garder le contact avec notre clientèle, nous avons mis en place une lettre d'information numérique trimestrielle.

****Projets SI et réglementaires****

Sur le plan des systèmes d'information et de la conformité réglementaire, l'année 2024 a été marquée par l'adoption complète de l'application Akari pour l'authentification forte (DSP2). Ce déploiement, finalisé pour tous les porteurs de cartes CCMT, est venu remplacer l'ancien système d'OTP SMS.

Nous avons également activement travaillé sur le projet Instant Payment, qui a abouti à une mise en production effective en février 2025 (pour la réception et l'émission). Nous prévoyons une ouverture prochaine de ce service dans CCM DIRECT, attendue pour juin 2025.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes pour leur engagement et leur contribution à ces évolutions et projets qui sont essentiels pour le développement et la performance de notre établissement.

Sous l'impulsion de notre Conseil d'Orientation et de Surveillance, le Crédit Municipal de Toulon est plus que jamais investi dans le tissu économique local.

Nous sommes actifs dans les projets de financement de nos clients et notre encours de collecte est en progression favorisant ainsi l'amélioration de notre équilibre Collecte/Crédit essentiel à notre activité.

Compte tenu des ressources, la liquidité du Crédit municipal de Toulon reste bonne. A la demande de l'ACPR, nous avons conservé en permanence un ratio de 40% de liquidité.

Le coût du risque reste maîtrisé.

Les charges d'exploitations sont maîtrisées malgré l'inflation des prestations, par un travail quotidien de gestion des coûts.

La réduction progressive du nombre de postes se poursuit en lien avec l'activité, tout en veillant à préserver les postes clefs et la qualité de service en agence.

Notre résultat est stable et solide. Et surtout porteur de sens car ils confirment l'attractivité et la solidité de notre modèle économique d'établissement public à caractère social.

De par la remontée du résultat au bilan, notre ratio de solvabilité s'améliore.

Michael LILI



RAPPORT D'ACTIVITÉ

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

L'augmentation des créances sur la clientèle résulte principalement de la ligne crédits immobiliers qui sont pour la majorité des crédits relais dont la durée moyenne est de 18 mois.

La durée de nos encours reste contenue ce qui permet à la fois de gérer notre liquidité et le risque de taux.

Nous restons particulièrement vigilants dans l'octroi de nos financements. Nos règles ont été adaptées en fonction de l'analyse des dossiers aux contentieux, ainsi que nos procédures.

LES PRÊTS SUR GAGES

L'encours et l'activité des prêts sur gages sont stables sur 2024 malgré que le cours de l'or ait fortement augmenté et que les officines de ventes d'or soient actives incitant les clients à vendre leurs objets dans un cadre juridique très souple.

Par contre, nous constatons l'arrivée d'une nouvelle clientèle possédant des objets d'une valeur plus grande. Nous restons très attentifs à l'évolution de cet encours qui représente la base de notre métier et l'histoire de notre établissement.

PORTEFEUILLE TITRES

Suite aux exigences de l'ACPR, nous avons été contraints de diminuer la taille du portefeuille de placement et de vendre certaines lignes d'obligations (20 000 k€) et le montant du portefeuille incluant des assurances a diminué d'environ 37 000 k€.

L'objectif a été de maintenir en 2024 un taux de liquidité de 40%.

LES RESSOURCES

En 2024, la croissance provient d'action forte de notre part via des apporteurs mais aussi de l'évolution de l'épargne de nos clients en lien avec les taux courts élevés.

Nos formules d'épargne sont simples, suffisamment rémunérées et très sécurisantes.

Ce volume de dépôts permet à l'établissement de ne pas aller chercher des financements auprès du marché interbancaire. Compte tenu des difficultés connues par le passé pour cette nature d'opération, financer notre passif par des ressources clientèles est une force indéniable.

Le détail de nos ressources est composé de placements en compte à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

MARGE D'INTÉRÊTS

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata temporis jusqu'à la date d'arrêt. Ils sont réescomptés chaque mois.

COMMISSIONS

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour des opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

PRODUIT NET BANCAIRE

Notre PNB connaît une baisse liée au coup de la ressource et à la faible rotation du stock de crédits (activité immobilière faible en 2024).

Les Charges générales d'exploitation :

Les charges de personnel sont stable grâce à une stabilisation des effectifs. Les services extérieurs affichent une forte hausse (GIE, Impôts). L'augmentation du GIE est principalement due à une mise aux normes règlementaires et des enjeux LCB/FT, et cybersécurité.

Dotation aux amortissements :

Les dotations aux amortissements dû à des investissements sont aussi en légère augmentation.

Coût du risque :

Le coût du risque enregistre le provisionnement des dossiers présentant un risque en s'appuyant sur des évaluations des biens en valeur « à la casse », les reprises de provisions sur les dossiers où nous constatons une amélioration du risque et le passage en non-valeur de dossiers devenus irrécouvrables.

Ce coût est en nette diminution, car d'une part les nouveaux dossiers entrant en contentieux sont moins nombreux et mieux garantis, tandis que les dossiers précédemment provisionnés ont connu une issue plus favorable qu'initialement anticipé.

RÉSULTAT

En 2024, le résultat fiscal est de 99 k€. Le résultat comptable de 231 k€.

RATIOS PRUDENTIELS

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres	32 499 352	32 034 630	30 871 283	30 101 573
Ratio de Solvabilité	23,23 %	24,51 %	21,70 %	19,51 %
Ratio de Levier	10,94 %	11,89 %	10,85 %	10,76 %
Ratio LCR	223,68 %	154,05 %	138,83 %	125,77 %

RATIOS RENTABILITÉ

	2024	2023	2022	2021
Coefficient d'exploitation hors provision sur titre	77,90 %	78,36 %	78,66 %	86,59 %

PERSPECTIVES 2025

Bien que la prévision des résultats pour 2025 représente un défi dans un environnement économique aussi changeant, je tiens à vous assurer que le Crédit Municipal de Toulon restera fidèle à son plan d'orientation stratégique 2024-2027. Nous restons attachés à nos valeurs et à notre engagement envers nos clients, agents, administrateurs et partenaires.

Pour 2025, nos principaux axes de travail seront :

PRÊT SUR GAGE

- * Dynamisation de nos services à travers des journées d'évaluation dédiées.
- * Mise en place d'une organisation plus agile et réactive.
- * Intégration d'un nouveau commissaire de justice au sein de nos équipes.
- * Harmonisation et modernisation de notre communication à l'échelle nationale.

ACTIVITÉ BANCAIRE

- * Réactivation de nos partenariats clés pour stimuler le développement de nos financements.
- * Déploiement du programme AMBITION 2024-2027, afin de consolider notre relation client.
- * Priorisation de la satisfaction et de la connaissance client.

OPTIMISATION DES COÛTS

- * Poursuite du programme de réduction des dépenses, en éliminant les coûts superflus et en adaptant nos services aux besoins actuels.
- * Déménagement prévu dans notre nouveau siège social en juin 2025.

ENGAGEMENT RSE

- * Intégration de la Responsabilité Sociétale au cœur de notre stratégie.
- * Environnement : Utilisation de mobilier éco-responsable, privilégiant les matériaux reconditionnés ou issus de filières durables.
- * Mobilité : Encouragement de l'utilisation de modes de transport alternatifs tels que les trottinettes, le train et le bateau.
- * Écogestes : Mise en place d'un système de badge pour réduire la consommation de consommables et d'impressions.

Conformément aux exigences de l'ACPR, nous nous engageons à maintenir un ratio de liquidité de 30%.

Nous prévoyons une réduction progressive du nombre de postes, en fonction de l'activité, tout en veillant à maintenir les compétences clés et la qualité du service en agence. Le coût du risque devrait rester maîtrisé. De plus, nous continuerons à investir dans la formation de nos employés, notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et de mise à jour des connaissances en matière de crédit immobilier. Mais aussi des investissements d'évolutions technologiques vont devenir incontournables.

Dans ce contexte incertain, je tiens à remercier chaleureusement nos collaborateurs et élus pour leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je remercie également nos clients pour leur confiance et leur fidélité.

L'année 2025 s'annonce pleine d'incertitudes, mais aussi de certitudes, dont une essentielle :

Votre Crédit Municipal de Toulon restera à vos côtés pour vous accompagner et vous soutenir.

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024
Caisse de Crédit Municipal de Toulon
Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon
Ce rapport contient 22 pages

Société de commissariat aux comptes inscrite sur la liste de la Compagnie Régionale d'Aix – Bastia
S.A.S. au capital de 55.000 euros – 504 875 931 RCS Marseille – Code APE : 6920Z
Siège social : 60, boulevard Jean Labro – 13016 Marseille
Téléphone : +33 (0)4.95.06.99.77 – Télécopie : +33 (0)4.95.06.99.71 – Mail : contact@experteia.fr

Caisse de Crédit Municipal de Toulon

Siège social : Place Besagne Bat A 3eme Etage – 83000 Toulon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'attention des membres du Conseil d'orientation et de surveillance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Prêt sur gage

Les prêts sur gage, activité historique de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, s'établissent à un montant net de 8 721 K€ au bilan au 31 décembre 2024. Les contrats de prêts sur gages sont garantis par le bien mis en gage, préalablement valorisé par le commissaire-priseur.

Les règles de dépréciation applicables sont détaillées dans la note « Crédits à la clientèle » de l'annexe. Elles prévoient la dépréciation à 100% des intérêts des créances douteuses liées aux prêts sur gages corporels et des lots saisis par la police. Le capital des lots saisis par la police est provisionné à 75% si le lot est dans les locaux de la Caisse de Crédit Municipal à 100% lorsque le lot est détenu par les autorités judiciaires. Le capital des prêts sur gages douteux n'est garanti par l'objet en gage, il ne fait donc pas l'objet de provision systématique. L'encours douteux de prêts sur gages au 31 décembre 2024 s'établit à 489 K€, dépréciés à hauteur de 281 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts sur gages et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- S'assurer de la réalité des gages par réalisation d'un inventaire physique ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts sur gages en cours afin d'apprécier leur existence et leur correcte évaluation, conformément aux règles de dépréciation applicables.

Crédits de trésorerie

L'activité de crédits de trésorerie est l'activité principale développée par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon. Elle englobe l'activité crédits personnels et crédits immobiliers. L'encours net des crédits de trésorerie au 31 décembre 2024 est de 88 912 K€ pour une créance nette de 86 970 K€.

Les règles de dépréciation applicables aux crédits de trésorerie sont détaillées dans la note « Crédits à la clientèle » de l'annexe. L'encours douteux de crédits de trésorerie au 31 décembre 2024 s'établit à 2 932 K€, dépréciés à hauteur de 1 852 K€. Sont également inclus dans cette catégorie de créances sur la clientèle les crédits restructurés, correspondant à des créances faisant l'objet d'un plan de surendettement. Elles représentent un encours de 646 K€ déprécié à hauteur de 91 K€.

En se fondant sur les informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du processus d'octroi de prêts personnel et de l'environnement informatique lié ;
- Identifier les contrôles clefs intervenant au cours du processus et en valider l'efficacité opérationnelle ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels sains en cours afin d'apprécier leur existence et leur évaluation (absence de dépréciation nécessaire) ;
- Par sondage, contrôler la base des prêts personnels douteux en cours afin d'apprécier que leur évaluation conforme aux règles de dépréciation applicables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Conseil d'orientation et de surveillance sur la situation financière et les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon par votre Conseil d'orientation et de surveillance du 4 octobre 2018.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Experteia Audit était dans la 6^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

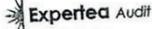
Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Marseille, le 12 mai 2025
Expertea Audit



Société de Commissariat aux Comptes
99, Boulevard Jean Labro - 13016 Marseille
Tél : +33(0)4.95.06.99.77 / Fax : +33(0)4.95.06.99.71
Siret : 304 673 931 RCS Marseille / Code APE : 6920Z
www.expertea.fr

Patrick Estienne
Associé

BILAN PUBLIABLE - MOD. 4200

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL TOULON

EUROS

Code Poste	ACTIF	déc.-24	déc.-23
010PA	Caisse, banques centrales, CCP	13 288 310	7 826 244
020PA	Effets publics et valeurs assimilées	0	0
030PA	Créances sur les établissements de crédit	73 342 924	54 663 250
048PA	Créances sur la clientèle	96 892 963	100 886 405
060PA	Obligations et autres titres a revenu fixe	77 252 092	70 623 995
070PA	Actions et autres titres a revenu variable	0	4 033 656
091PA	Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
100PA	Parts dans les entreprises liées	427 622	427 622
110PA	Crédit bail et location avec option d'achat	0	0
120PA	Location simple	0	0
130PA	Immobilisations incorporelles	0	0
140PA	Immobilisations corporelles	3 467 297	2 581 416
150PA	Capital souscrit non verse	0	0
160PA	Actions propres	0	0
170PA	Autres actifs	580 076	770 516
180PA	Comptes de régularisation	991 072	810 392
L98PA	TOTAL DE L'ACTIF	266 242 356	242 623 495

Code Poste	PASSIF	déc.-24	déc.-23
300PA	Banques centrales, CCP	0	0
310PA	Dettes envers les établissements de crédit	0	0
348PA	Opérations avec la clientèle	228 540 181	206 839 994
350PA	Dettes représentées par un titre BDC	0	0
360PA	Autres passifs	454 071	398 877
370PA	Comptes de régularisation	2 812 219	1 492 300
380PA	Provisions pour risques et charges	1 542 413	1 311 349
430PA	Dettes subordonnées	0	0
420PA	Fonds pour risques bancaires généraux	637 198	637 198
435PA	Capitaux propres hors FRBG	32 175 367	31 943 777
440PA	Capital souscrit	29 635 935	29 363 787
450PA	Primes d'émission	0	0
460PA	Provisions, Réserves	2 307 841	2 307 841
470PA	Ecarts de réévaluation	0	0
475PA	Provisions réglementées, subventions d'investissement	0	0
480PA	Report a nouveau (+/-)		
490PA	Résultat de l'exercice (+/-)	231 590	272 148
L99PA	TOTAL DU PASSIF	266 161 450	242 623 495

Code Poste	HORS BILAN	déc.-24	déc.-23
615PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	10 411 848	8 264 003
635PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	9 002 255	8 771 826
655PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
705PA	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 500 000	0
715PA	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 014 180 739	900 561 776
735PA	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

RESULTAT PUBLIABLE -MOD. 4290

En euros

NOM : CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

EUROS

Code Poste	POSTES	déc.-24	déc.-23
500PS	Intérêts et produits assimilés	10 623 545	8 941 219
505PS	Intérêts et charges assimilés	3 518 410	1 893 299
510PS	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
515PS	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	0	0
520PS	Produits sur opération de location simple (loyer perçu)	0	0
525PS	Charges sur opération de location simple	0	0
530PS	Revenus des titres a revenu variable	0	0
540PS	Commissions (produits)	1 939 605	2 214 726
545PS	Commissions (charges)	323 000	322 785
550PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (+/-)	0	0
555PS	Gains, pertes sur opérations des portefeuilles placement et assimilés (+/-)	-1 768 201	-1 377 389
560PS	Autres produits d'exploitation bancaire	575 764	680 703
565PS	Autres charges d'exploitation bancaire	350 813	230 738
600PS	Produit net bancaire	7 178 490	8 012 438
605PS	Charges générales d'exploitation	6 620 639	6 474 040
610PS	Dot. Aux amortissements et aux provisions sur immobilisations Incorp. et Corp	312 759	224 871
620PS	Résultat brut d'exploitation	245 092	1 313 526
625PS	Coût du risque (+/-) Reprises - dotations	7 215	-899 847
630PS	Résultat d'exploitation	252 306	413 679
640PS	Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	0	0
650PS	Résultat courant avant impot	252 306	413 679
655PS	Résultat exceptionnel (+/-)	0	0
660PS	Impôts sur les bénéfices	20 716	141 531
665PS	Dotations, reprises de FRBG et provisions réglementées (+/-)	0	0
690PS	RESULTAT NET	231 590	272 148

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2024

1- CADRE JURIDIQUE ET FISCAL

La Caisse de Crédit Municipal de Toulon, est un établissement Public communal de crédit et d'aide sociale à caractère administratif jouissant du droit exclusif d'effectuer des opérations de Prêts sur gages. Il a également pour activité les financements aux particuliers, la collecte des dépôts et les services bancaires.

De par son statut particulier d'établissement public et financier, il est soumis aux règles du Code monétaire et financier et à celles de la Comptabilité Publique. Ainsi, ses comptes annuels sont certifiés par des commissaires aux comptes et contrôlés par la Chambre régionale des comptes.

Son activité couvre les départements du Var, de la Haute Corse, de la Corse du Sud, des Alpes-Maritimes, des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes.

Enfin, le Crédit Municipal de Toulon est soumis à l'impôt sur les Sociétés au taux de droit commun. En 2024 son taux est de 25% et le montant de l'impôt est de 20 716 €.

2- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.

L'activité du Crédit Municipal de Toulon en matière de crédits repose essentiellement sur le prêt relais d'une durée moyenne de 16 mois.

Suite aux exigences de l'ACPR, le Crédit Municipal de Toulon a réorganisé son portefeuille de placements en 2023.

Au titre de l'exercice 2024, il a été décidé de passer certaines lignes du portefeuille en titre d'investissement.

3- CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels sont établis selon les règles prescrites par le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et homologué par arrêté du 26 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014.

Aucun changement de méthodes comptables n'est à mentionner sur cet exercice.

4- AUTRES INFORMATIONS

Gestion du personnel

L'effectif moyen au 31/12/2024 est de 77 personnes dont 27 contractuels. Les rémunérations versées au personnel de l'établissement appliquent et respectent le barème de la fonction publique territoriale. Aucune rémunération de dirigeant ne dépasse un million d'euro. Une provision de 110K€ a été comptabilisée au titre des congés payés et une reprise corrélative de 129 K€ a été effectuée. Le compte épargne temps est quant à lui provisionné à hauteur de 26K€ (et une reprise de 23,8K€). Il convient d'ajouter que l'indice de rémunération des fonctionnaires a augmenté de 5 points à compter du 01 janvier 2024, générant mécaniquement une augmentation du poste « salaires et charges sociales ».

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au titre de l'année 2024, le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour leur mission de certification des comptes est de 29 K€.

Lien avec le GIE

Le Crédit Municipal possède des parts sociales pour un montant de 4K€ dans le GIE CMSERVICES qui est aujourd'hui constitué des Crédits Municipaux de d'Avignon, Bordeaux, Boulogne, Lyon, Nîmes, Roubaix, Toulon, Nantes et Rouen. Il a pour objet de mutualiser les coûts liés au matériel et logiciels informatiques hébergés par le groupement, de donner accès aux logiciels bancaires et de prêt sur gages à chacun de ses membres et d'assurer l'administration de l'ensemble des moyens informatiques des Caisses.

Le montant de la prestation facturée au Crédit Municipal de Toulon est de 674K€.

Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 231 590,46 € qui devrait être affecté ainsi : 162 091,46 € au compte 105100000 « excédents capitalisés » et 69 499 € au compte 105200000 « bonis prescrits ».

LES POSTES DU BILAN

Opérations avec les établissements de crédits

A/ Les emplois

Caisse, Banque centrale	2023	2024	Créances sur éta de crédits	2023	2024
Caisse	1 578	1 820	Comptes ordinaires	25 603	9 971
Banque de France	6 248	11 468	Trésor Public	759	741
Banque Postale	0	0	Banque Postale	6 231	25
			Placements sur livrets	22 070	62 341
			Créances rattachées	0	0
			Moins value		
Total	7 826	13 288	Total	54 663	73 078

Le poste créances sur établissements de crédits augmente (+18 415K€). Cette progression résulte de la vente des obligations exigées par l'ACPR pour maintenir un taux de liquidité de l'ordre de 40% du montant des placements détenus par l'établissement. Le taux de liquidité passe à 30% en fin d'année 2024, suite à l'accord de l'ACPR.

En application de l'article 1121-2 du règlement n° 2020-10-07 du 22/12/2020, qui modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26/11/2014, le poste « créances sur les établissements de crédits et assimilés » de l'actif a été minoré des créances de centralisation à la Caisse des dépôts et Consignations au titre de l'épargne réglementée (encours des livrets A, LDD, et LEP).

A/ Les ressources

Il s'agit de placement en comptes à terme, de comptes d'épargne à régime spécial (Livret A, LEP, LDD). Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale.

Concernant les dépôts à vue, ceux présentant un solde débiteur sont inscrits à l'actif du bilan.

comptes régime spécial	2023	2024	Comptes à terme	2023	2024
Livrets A	2 479	2 785	Comptes à terme	49 457	93 908
LDD	10 652	11 072	Dettes rattachées	375	1 233
LEP	2 039	2 266			
Total	15 171	16 123	Total	49 831	95 141
Autres ressources			Autres dettes		
Livrets jeunes	125	66	Livrets ordinaires	11 656	9 348
PEP	762	729	Comptes ordinaires	128 974	106 825
PEL	320	309	Autres dettes		
Total	1 207	1 104	Total	140 630	116 173
Total général				206 839	228 540

Au titre de l'exercice 2024, un SWAP de taux a été conclu avec Natixis pour couvrir une potentielle baisse de taux (à compter de 2025) et ainsi couvrir le versement des intérêts des CAT les plus conséquents.

Echéanciers des dettes hors dettes rattachées en K€.

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Comptes à régime spécial	16 123			
Comptes à terme	21 429	43 449	29 030	
Autres ressources	1 104			
Comptes ordinaires créditeurs	106 825			
Livrets ordinaires	9 348			
Total	154 828	43 449	29 030	0
Total général	227 307			

B/ Les emplois

1/ Les crédits à la clientèle.

Les crédits à la clientèle sont présentés à leur valeur de capital restant dû majoré des intérêts courus calculés à la date de clôture.

Les prêts sur gages sont accordés aux particuliers selon l'estimation d'un bien qu'ils déposent en nantissement. Cette évaluation est pratiquée par un commissaire-priseur qui est responsable de son appréciation et assume personnellement et pécuniairement les pertes éventuelles (art 514-3 du Code Monétaire et Financier). Leur durée est de 6 mois renouvelables et de maximum 2 ans.

Nature des créances ventilées selon le règlement ANC 2014-07

- Sont qualifiées de créances saines les prêts qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. On entend par risque avéré la probabilité que l'établissement a de ne pas percevoir toute ou partie des sommes dues nonobstant l'existence de garantie ou caution.
- Les créances douteuses sont les encours échus ou non, garantis ou non, dus par les débiteurs dont le concours présente un risque avéré, qui présentent plus de 3 mensualités impayées ou un impayé de plus de 3 mois.
- Les créances compromises sont les créances douteuses pour lesquelles les conditions de contrepartie ne permettent pas un reclassement en encours sains et qui ne font l'objet d'aucun règlement depuis plus de douze mois.
- Les créances irrécouvrables requièrent l'accord du Conseil d'Orientation et de Surveillance pour être passée en perte.

Les créances dont le recouvrement est devenu incertain donnent lieu à la constitution de provisions inscrites en déduction de l'actif et destinées à couvrir le risque de perte

Créances sur la clientèle

CREDITS					
de Trésorerie	2023	2024	Prêts sur gages	2023	2024
Crédits personnels	12 563	9 241	Crédits	8 174	8 514
Crédits immobiliers	76 481	76 094			
Crédits restructurés	646	646			
Encours sains	89 690	85 980	Encours sains	8 174	8 514
Créances contentieuses	3 745	2 932	Créances douteuses	598	489
Total encours	93 435	88 912	Total encours	8 772	9 002
Provisions	2 175	1 852	Provisions	280	281
Provisions surendettés	85	91			
Encours net	91 176	86 970	Encours net	8 492	8 721

AUTRES CREANCES					
Comptes ordinaires	2023	2024	Autres créances	2023	2024
Comptes de dépôts à vue débiteurs	561	501		658	703
Comptes de dépôts à vue contentieux	30	27			
Total comptes ordinaires	591	528			
Provisions	30	28			
Créances nettes	561	499			
Total général				100 886	96 893

L'exercice 2024 se caractérise par une baisse des encours de prêts (d'une part expliquée par les remboursements anticipés, d'autre part justifiée par un contexte immobilier baissier).

L'augmentation du cours de l'or a cependant augmenté l'encours en K€ des lots du PSG.

Durée résiduelle des encours sains en K€

	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans
Prêts sains	2 813	11 304	72 758	7 619
Total général	94 494			

2 / Le portefeuille de placements corporate négociables et côtés

Le terme "titre" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (rendement non aléatoire), et les autres titres à revenu variable. Le portefeuille est constitué avec intention de placement.

Le portefeuille est constitué d'obligations composées de titres financiers en euro à taux fixe, de contrats de capitalisation obligataires.

Les opérations sur titres sont régies comptablement par l'**ANC 2014-07**. Les titres de placements sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant constatés en charge. Les intérêts courus sont constatés dans des comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat du poste "intérêts et produits assimilés". Ils sont évalués au plus bas prix de leur acquisition ou de leur prix de marché.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensemble homogène sans compensation avec les plus-values latentes constatées sur les autres catégories de titres.

Titres d'investissement : ce sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 traitement comptable du risque de crédit du livre II Opérations particulières, règlement ANC 2014-07.

Au titre de l'exercice 2024, plusieurs titres de placement ont fait l'objet d'un reclassement en titre d'investissement.

Constitution du portefeuille titres

Obligations	2023	2024	Durée résiduelle			
			< à 3 mois	>3ms<1an	1 an à 5 ans	>5 ans
NORTIA	2 000	2 000	0	0	2 000	0
dépréciation	0	-183				
créances rattachées	20	21				
SPIRICA	4 479	4 479				
Moins-value définitive en 2024	-152	-447				
SG Eusser	10 000	10 000	0	0	10 000	0
créances rattachées	443	460				
ARKEA	2 000	6 000	0	0	0	6 000
dépréciation	-91	-81				
créances rattachées	1	3				
COPARTIS	4 000	4 000	4 000	0	0	0
dépréciation	-56	0				
créances rattachées	135	135				
CREDIT AGRICOLE	50 000	54 000	0	0	32 000	22 000
dépréciation	-489	-2 137				
créances rattachées	2 659	2 953				
Total portefeuille	70 624	81 203	4 000	0	44 000	28 000

L'augmentation du portefeuille au titre de l'exercice 2024 se justifie par :

- L'arbitrage de l'assurance vie Spirica ;
- L'anticipation de la tombée d'échéance le 06/01/2025 d'un titre.

3/ L'actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	Construction	2 ans
Matériel de transport	5 ans	Agencements	5 à 20 ans

Nature	Actif brut	Amortissement	Actif net
Immobilisations incorporelles	366	366	0
Logiciels	366	366	0
Immobilisations corporelles	5 429	2 974	2 456
Terrains	66	0	66
Construction	532	279	253
Autres immo	4 831	2 695	2 136

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2023	Acquisitions	Cessions	2024
Immobilisations incorporelles	366	0	0	366
Logiciel	366	0	0	366
Immobilisations corporelles	5 327	145	43	5 428
Terrains	66	0	0	66
Construction	533	0	0	533
Autres immo	4 729	145	43	4 831

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2023	Dotations	Cessions	Autres	2024
Immobilisations incorporelles	366	0	0	0	366
Logiciels	366	0	0	0	366
Immobilisations corporelles	2 746	313	43	-40	2 974
Construction	272	7	0	0	279
Autres immo	2 472	305	43	-40	2 694

3/ L'actif immobilisé hors immobilisations financières en K€

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur prix de revient déductions faites des amortissements cumulés et des dépréciations cumulées pour perte de valeur. L'amortissement pratiqué est l'amortissement linéaire selon les durées suivantes :

Mobilier	3 à 10 ans	Matériel hors informatique	3 à 10 ans
Matériel informatique	2 ans	Construction	2 ans
Matériel de transport	5 ans	Agencements	5 à 20 ans

Nature	Actif brut	Amortissement	Actif net
Immobilisations incorporelles	366	366	0
Logiciels	366	366	0
Immobilisations corporelles	5 429	2 974	2 456
Terrains	66	0	66
Construction	532	279	253
Autres immo	4 831	2 695	2 136

A/ Variation de l'actif immobilisé hors immobilisations financières

Nature	2023	Acquisitions	Cessions	2024
Immobilisations incorporelles	366	0	0	366
Logiciel	366	0	0	366
Immobilisations corporelles	5 327	145	43	5 428
Terrains	66	0	0	66
Construction	533	0	0	533
Autres immo	4 729	145	43	4 831

B/ Variation des amortissements en K€

Nature	2023	Dotations	Cessions	Autres	2024
Immobilisations incorporelles	366	0	0	0	366
Logiciels	366	0	0	0	366
Immobilisations corporelles	2 746	313	43	-40	2 974
Construction	272	7	0	0	279
Autres immo	2 472	305	43	-40	2 694

A/ Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie.

Pour le traitement du risque de crédit, le Crédit Municipal de Toulon applique le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-07 du 26 novembre 2014 Art. 2251-1. Les provisions qui concernent **les crédits personnels et immobiliers** sont calculées automatiquement, créance par créance et pour chacune d'elles montant par montant selon leur catégorie (CRD, intérêts, frais.) par application d'une grille de taux qui prend en compte le nombre de versements au cours des 12 derniers mois et l'ancienneté de la créance.

Les créances faisant l'objet d'un plan de surendettement sont provisionnées au taux fixé par le Comité de provisionnement. Elles sont provisionnées à 60 % lors de la recevabilité du plan et si à la fin du plan nous constatons un effacement, ce dernier est provisionné à 100 %.

La décote sur actifs restructurés est provisionnée à hauteur de l'écart constaté entre le montant en capital qui aurait dû être initialement perçu et celui à percevoir suite à la modification du taux ordonnée par la commission de surendettement de la BDF.

Concernant **le Prêt sur gages**, seuls les intérêts sont provisionnés à hauteur de 100%. Il existe cependant un provisionnement particulier pour les gages faisant l'objet d'une saisie judiciaire. Ainsi les lots saisis sont provisionnés à hauteur de 75% de leur montant en capital pour ceux détenus par le Crédit Municipal de Toulon et 100% pour ceux sous séquestre de la police. Les intérêts sont quant à eux provisionnés à hauteur de 100% quel que soit l'endroit où ils sont détenus.

Le principe de contagion est appliqué tant en matière de prêts personnels que de prêts sur gages. Le capital est provisionné à 25% et les intérêts à 100%.

Il est à noter qu'une commission de provisionnement se réunit 4 fois par an pour ajuster la provision d'un lot de dossiers sélectionnés pour leur montant, en fonction du risque présumé à couvrir (tenant compte des garanties par ex).

	2023	Dotations	Reprises	2024
Provisions douteux crédits et dav	3 393	959	1 117	3 235
Décôte	85	180	174	91
Total provisions	3 477	1 138	1 291	3 326

Le montant des créances passées en perte est de 145K€ couvert pour un montant de 140K€ soit une perte de 5K€.

B/ Provisions pour risques et charges

Ce sont les provisions destinées à couvrir des risques et charges non directement liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisé quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Elles sont provisionnées à 100%

	2023	Dotations	Reprises	2024
Compte épargne temps	24	26	24	26
Congés payés	136	110	129	117
Autres	1 150	263	15	1 398
Total provisions	1 311	399	168	1 542

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce sont les montants inhérents aux opérations bancaires que l'établissement assujéti décide d'affecter à la couverture de risques, lorsque les raisons de prudence l'imposent. Leur montant est de 637 K€.

Capital souscrit

Nature	2023	2024	Variation
Dotation initiale	3	3	0
Excédents capitalisés	27 122	27 313	191
Bonis prescrits	2 239	2 320	81
Capital souscrit	29 364	29 636	272

Le résultat de l'exercice 2024 est de 231 590,46€ et devrait être affecté ainsi : 162 091,46€ au compte 105100000 « excédents capitalisés » et 69 499€ au compte 105200000 « bonis prescrits ».

Autres postes du bilan

A/ Parts dans les entreprises liées

Cette rubrique est constituée par des titres de participation au fonds de garantie des dépôts.

B/ Autres actifs, autres passifs.

Nature	Autres actifs			Autres passifs		
	2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
Autres dépôts et cautions	261	234	-27	399	454	55
Compte courant GIE CM services et créanciers divers	509	346	-163			
Autres actifs						
Total	771	580	-190	399	454	55

C/ Comptes de régularisations

Actif			Passif		
2023	2024	Variation	2023	2024	Variation
810	991	181	1 492	2 812	1 320

Le Hors Bilan

Engagements	2023	2024	Variation
Donnés sur prêts	5 831	8 147	2 316
Autres engagements donnés	2 433	2 265	-168
Engagement de financement	8 264	10 412	2 148
Engagement de garantie donné (PSG)	8 772	9 002	230
Reçus de la clientèle	900 562	1 014 181	113 619
Engagement de garantie	909 334	1 023 183	113 849

Les engagements hors bilan ne se soldent pas, ce qui explique l'augmentation de l'encours.

LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges d'intérêts

Les intérêts courus non échus des prêts sains sont constatés quotidiennement sur un compte de bilan qui est soldé mensuellement par le compte de produits concernés.

Les intérêts sur créances douteuses des prêts personnels sont constatés quotidiennement et comptabilisés au moment du règlement.

Les intérêts courus non échus de l'activité prêt sur gages sont calculés au prorata-temporis jusqu'à la date d'arrêté. Ils sont réescomptés chaque mois.

<i>Produits d'intérêts</i>	2023	2024	Variation	<i>Charges d'intérêts</i>	2023	2024	Variation
Clientèle	3 635	3 985	351	Clientèle	1 775	3 365	1 590
Prêts personnels	2 579	2 788	209	Comptes régime spéciaux	997	1 122	125
Prêts sur gages	1 055	1 197	142	Livrets ordinaires	159	137	-22
Ets de crédits	707	934	227	Comptes à terme et bons de caisse	619	2 106	1 487
Produits de placement	4 451	5 556	1 105	Ets de crédits	118	153	35
Comptes à vue débiteurs	149	148	-1				
Total	8 941	10 624	1 683	Total	1 893	3 518	1 625

Les commissions

Les commissions constatées en charge résultent d'un recours aux services d'un tiers pour l'exécution d'une transaction pour le compte du Crédit Municipal de Toulon hormis celles qui ont une nature d'intérêts (poste 1 du bilan).

Les commissions constatées en produits sont celles qui rétribuent les services fournis à des tiers, perçues en qualité d'intermédiaires pour de opérations de crédit ou de placement de contrats d'épargne ou d'assurance vie ou non vie et les commissions sur adjudications exceptions des produits d'intérêts comptabilisés au poste 2 du résultat.

<i>Commissions produits</i>	2023	2024	Variation
Clientèle	1 781	1 544	-237
dont droit adjudication	77	106	29
Commissions apporteurs prêts habitat	185	131	-54
Autres commissions	249	265	16
Total commissions produits	2 215	1 940	-275
<i>Commissions charges</i>			
Clientèle	323	323	0
Total commissions charges	323	323	0

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

Produits d'exploitation bancaire	2023	2024	Variation	Charges d'exploitation bancaire	2023	2024	Variation
Liés à l'activité PSG	485	549	64	Autres charges	231	351	120
Liés à l'activité crédits	0	0	0	Dotation provision titres	0	0	0
Autres produits	196	27	-169				
Reprises provision titres de placement	0	0	0				
Total produits	681	576	-169	Total charges	231	351	120

Charges générales d'exploitation

Charges de personnel	2023	2024	Variation
Salaires et traitement	2 940	2 946	6
URSSAF	529	528	-1
Autres charges	972	1 004	32
Total charges de personnel	4 441	4 478	37
Charges d'exploitation			
Services extérieurs	1 503	1 794	291
Impôts et taxes	77	69	-8
Autres charges d'exploitation	453	278	-175
Total charges d'exploitation	2 033	2 141	108
Total charges	6 474	6 619	145

Dotation aux amortissements sur immobilisations en K€

Immobilisations	2023	2024	Variation
Incorporelles			
Logiciels	0	0	0
Corporelles			
Constructions	6	7	1
Matériels	52	74	22
Autres immobilisations	167	231	64
Total	225	313	88
Total dotation	225	313	88

Au titre de l'exercice 2024, la Caisse de Crédit Municipal de Toulon a modifié le plan d'amortissement des agencements du siège social en raison de l'acquisition d'un nouveau siège social et sa mise en service au cours du deuxième trimestre 2025. Cette modification du plan d'amortissement a un impact de 65 K€ pour l'exercice 2024.

Coût du risque en K€

Nature	2023	2024	Variation	Nature	2023	2024	Variation
Dotation provisions				Reprises de provision			
Créances douteuses prêts	885	876	-9	Créances douteuses prêts	912	1 034	122
Décote surendettés	280	180	-100	Décote surendettés	302	174	-128
Créances douteuses PSG	55	67	12	Créances douteuses PSG	74	66	-8
DAV douteux	19	15	-4	DAV douteux	18	17	-1
Autres provision	907	0	-907				
Total dotation	2 146	1 138	-1 008	Total reprise	1 306	1 291	-15
Créances irrécouvrables	59	145	86	Coût du risque	-900	7	907

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Crédit Municipal de Toulon avait comptabilisé 907 K€ de dotations dans le cadre de litiges. Ces provisions ont été maintenues en 2024.

Résultat

En 2024, le résultat comptable s'élève à 231 590,46 euros. La base imposable du résultat fiscal s'élève à 99 865 euros.

LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE TOULON

Un réseau d'agences à votre service

(SIRET 268 300 803 00197 - ORIAS 09 052 112 - www.credit-municipal-toulon.fr)

TOULON (Siège social)

Pl. Besagne – Bât A - 83000 TOULON

commercial@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 18 96 00

TOULON

8, pl. Louis Blanc - 83000 TOULON

mayol@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 03 57 03

LA GARDE

ZAC Grand Var - av. Condorcet - 83130 LA GARDE

grandvar@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 21 50 77

OLLIOULES

1242, av. Jean Monnet - 83190 OLLIOULES

ollioules@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 06 06 55

PUGET-SUR-ARGENS

Espace Vernèdes n°6 - Chemin des Vernèdes

83480 PUGET SUR ARGENS

puget@credit-municipal-toulon.fr - 04 94 45 66 88

NICE

2, Bd dubouchage - 06 000 NICE

nice@credit-municipal-toulon.fr - 04 93 80 30 15

AJACCIO

7, bd du Roi Jérôme - 20179 AJACCIO

ajaccio@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 21 51 64

BASTIA

12, bd Paoli - 20200 BASTIA

bastia@credit-municipal-toulon.fr - 04 95 31 38 54



CREDIT MUNICIPAL DE
TOULON DEPUIS
1821



Caisse de Crédit Municipal de Toulon dont le siège est Place Besagne, Bâtiment A, 83000 TOULON. Établissement public administratif communal de crédit et d'aide sociale régi par les articles L 514-1 et suivants du Code Monétaire et Financier Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé par Saxoprint. Illustré par nos soins.

